

Les voyageurs suisses et de 37 autres pays sont invités à déclarer leur activité sur les réseaux sociaux

Les Etats-Unis demandent des comptes

« THIERRY JACOLET

Autorisation de voyage « J'ai été étonné par cette demande des autorités américaines. Je l'ai ressentie comme une nouvelle intrusion dans ma vie privée. » Le système électronique d'autorisation de voyage aux Etats-Unis (ESTA) a réservé une désagréable surprise à Manuel quelques semaines avant de partir à New York avec sa famille: ce Fribourgeois de 45 ans a été invité par la douane américaine à communiquer en ligne les réseaux sociaux sur lesquels il est actif ainsi que ses noms d'utilisateur.



« Il y a un côté intrusif, mais c'est une perte de liberté individuelle à relativiser »

Stéphane Koch

Depuis le 20 décembre, les Etats-Unis ont ajouté cette requête, facultative, dans le formulaire ESTA. Elle concerne les ressortissants des 38 pays exemptés de visa, Suisse comprise, qui voyagent aux Etats-Unis pour moins de 90 jours. Sous l'intitulé « Informations des médias sociaux », les voyageurs peuvent choisir dans le menu déroulant les plateformes en ligne sur lesquelles ils sont présents (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube...) et à droite les identifiants.

« C'est à ma connaissance le premier pays qui fait une telle demande », observe Stéphane Koch, consultant spécialisé dans le numérique, et vice-président



Les Suisses se préparant à visiter la Statue de la Liberté subissent une tracasserie douanière supplémentaire liée aux réseaux sociaux. Keystone

de la société High-Tech Bridge. « C'est aussi le seul qui fait un profilage aussi pointu du comportement des voyageurs. Cela paraît choquant, mais il faut remettre cela dans le contexte sécuritaire du moment. Les Etats-Unis font un monitoring des médias sociaux depuis 2010 pour tous les types de risques. »

Washington veut obtenir le plus d'informations possible pour identifier les menaces po-

tentielles contre la sécurité du pays, et plus spécifiquement être mieux à même d'identifier les profils du type loup solitaire. « Les autorités américaines vont pouvoir lier plus facilement les gens en relation avec une page faisant l'apologie du terrorisme par exemple », précise le spécialiste de la sécurité de l'information. « Elles peuvent ainsi identifier les connexions entre différents cercles de personne à personne. »

Autre avantage: éviter les risques d'homonymie. « En termes de renseignement, cela leur permet de simplifier la récolte de données, en liant de manière assez fiable l'identité « réelle » de l'individu à l'identité numérique qui lui correspond et de disposer ainsi d'une information éventuellement opposable à l'intéressé », souligne Nicolas Capt, avocat genevois spécialisé dans les nouvelles technologies.

Le caractère facultatif intrigue l'avocat: « Cela soulève certaines questions: peut-on imaginer une surveillance plus ciblée des personnes qui choisissent de ne pas renseigner ce champ? Et l'on ignore si le caractère facultatif de la question demeurera de façon pérenne. »

Les employés de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security, DHS) ont reçu des directives afin de ne pas pé-

naliser, respectivement refouler, ceux qui préfèrent sauter la case « informations des médias sociaux ». Ils pourraient toutefois être ciblés par les investigations américaines, étant donné qu'ils passeraient aux yeux des autorités pour des individus ayant des choses à cacher en ligne.

Autolimitation sur le net Cette nouvelle requête des douanes américaines a fait bondir l'Internet Association, qui représente des géants du net comme Google et l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU). Elles ont dénoncé les atteintes possibles à la liberté d'expression et au droit à la vie privée. « Il y a un côté intrusif, mais c'est une perte de liberté individuelle à relativiser », nuance Stéphane Koch.

Les Etats-Unis ne demandent pas de mot de passe et le voyageur n'est pas obligé de répondre à la demande. Par ailleurs, la douane n'obtiendra pas plus d'informations sur les utilisateurs qu'auparavant, uniquement ce qui est accessible sur les réseaux sociaux. Autrement dit, des informations publiques. Pour rappel, les citoyens suisses fournissent déjà des données personnelles via le passeport biométrique, les formulaires ESTA et PNR (informations non vérifiées communiquées par les passagers du transport aérien) ou encore la fiche de douane remplie dans l'avion.

Informations publiques Pour Nicolas Capt, « cette requête prise isolément n'est pas de nature à amener les autorités américaines à fouiller de façon systématique et approfondie l'intimité numérique des voyageurs. Un contrôle sélectif des comptes peut naturellement être envisagé en lien avec ces données, mais cela ne rentre à mon sens pas dans le cadre d'une véritable surveillance de masse ».

L'avocat est davantage préoccupé par le réflexe d'autolimitation qu'entraînera cette demande chez les utilisateurs qui ont donné les informations. « Ils pourraient modérer par la suite leurs propos sur les réseaux sociaux », estime Nicolas Capt. »

LE RISQUE DE SE FAIRE INTERDIRE L'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE EST MINIME

Les Américains pourraient partager avec d'autres pays alliés ou amis les informations liées aux réseaux sociaux. Ce qui pourrait valoir au passager interdit de territoire américain la même déconvenue ailleurs. Mais pour l'heure, le risque de se voir refuser l'entrée sur le territoire américain en raison de sa présence sur les réseaux sociaux est extrêmement faible. Sauf évidemment si le passager se livre à des activités terroristes ou conspirationnistes en ligne.

D'une manière générale, en cas d'interdiction d'accès aux Etats-Unis par la douane américaine, le ressortissant suisse peut en demander les raisons et réclamer le retrait de son nom des bases de données de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security, DHS) sur le site www.dhs.gov/dhs-trip, si par exemple les données détenues par le DHS sont erronées. Il est aussi possible de demander quelles

sont les données détenues par la Sécurité intérieure.

De son côté, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) conseille de prendre directement contact avec le consulat des Etats-Unis, si le voyageur se voit refuser l'entrée dans ce pays. Et le porte-parole Pierre-Alain Eltschinger de préciser: « Les conditions d'accès au territoire national sont du ressort de la souveraineté de chaque Etat. » TJ

Ne pas trop miser sur la BNS

Relance de l'économie Depuis la crise financière, la Banque nationale suisse (BNS), à l'instar des autres banques centrales dans le monde, intervient de manière systématique. Mais les experts reconnaissent que les attentes envers l'autorité monétaire helvétique pour relancer l'économie sont démesurées.

« Les institutions monétaires font tout ce qu'elles peuvent afin de remplir leur mandat », assurait récemment dans la presse le numéro deux de la BNS, Fritz Zurbrugg. « Mais elles ne peuvent pas résoudre tous les problèmes », insistait le membre du directoire, protestant « qu'on met trop de poids sur les banques centrales ».

Certes, leur principal mandat reste la stabilité des prix. « Mais elles se préoccupent aussi du bon fonctionnement de l'économie, en particulier pour garantir l'emploi », convient Philippe Bacchetta, professeur en économie à l'Université de Lausanne. « Les politiques récentes doivent être comprises dans cette perspective. »

« Le poids excessif vient du fait que les banques centrales ont été les seules à agir de manière systématique depuis la crise », analyse-t-il. « De leur côté, les gouvernements n'ont pas pris leurs responsabilités. On ne compte alors plus que sur les banquiers centraux, qui se

plaignent à juste titre des attentes excessives à leur égard. »

Pour Sergio Rossi, de l'Université de Fribourg, l'ensemble des parties prenantes alimentent des espoirs exagérés à l'égard de la politique monétaire actuelle. « Les politiciens évitent d'agir par une augmentation des dépenses publiques, imaginant que la BNS peut faire et fera le nécessaire. »

Les entreprises « comptent sur la politique monétaire pour retrouver leurs marges bénéficiaires. Quant à l'opinion publique, elle croit que la banque centrale est toute-puissante », conclut le professeur Sergio Rossi. » ATs

L'extinction prendra du temps



Feux de forêt. Les pompiers ont poursuivi hier leur lutte contre les feux de forêt dans les Grisons et au Tessin. Les trois sinistres sont

sous contrôle, mais leur extinction complète prendra du temps. Le ministre Guy Parmelin s'est rendu sur place. ATs/Keystone

VAUD

BRAQUAGE À LA POSTE L'office postal d'Echandens (VD) s'est fait braquer hier matin, à 6 h 30. Un homme armé a mis la main sur le contenu des caisses et du coffre-fort avant de prendre la fuite, indique la police vaudoise. Le personnel n'a pas été blessé. ATs

FISC AMÉRICAIN

BANQUES SUISSES À JOUR Après avoir trouvé un accord en janvier dernier pour les dernières banques de la catégorie 2, le Département américain de la justice (DoJ) a officiellement mis fin hier à son programme consacré au règlement du litige fiscal avec les banques suisses. ATs